



Litiges avec une maison de recouvrement

Par **MISTER**, le **24/03/2010** à **10:31**

Bonjour a tous je viens sur le forum vous expliquer un litige avec une société de recouvrement qui nous demande de payer la somme de 16 euros relatif a l'examen medical qu'avait effectué ma femme.elle a la cmu et le laboratoire nous avait envoyé par courrier des lettres de non reglement.mais pensant que le cabinet mediacal avait automatiquement envoyé l'attestation qu'on leur avait donné au on a pas repondu parce qu'on se disait qu'on avait deja regler.quelque temps après on reçoit un courrier d'une societé de recouvrement automatiquement on se rend a ce laboratoire et après explication on remet l'attestion de cmu et notre dossier est alors regularisé.mais la societé de recouvrement elle continue de nous envoyé des courrier disant qu'on leur doit une certaine somme et qu'on se doit de la regler sous huitaine.je voudrais savoir si nous devons regler ces frais sinon le cas écheant que devons nous faire mèci.